



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires

Metz, le 12 janvier 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Thionville
2 Cr du Château
57100 THIONVILLE

Tel : 03 87 34 83 50

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réparation du Viaduc de Beauregard sur la commune de Thionville
N° 57-2022-00012

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\Remblai\THIONVILLE\2020 viaduc Beauregard\2022-01_DLE

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 10 janvier 2022, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet de réparation du Viaduc de Beauregard.

Ce dossier a été déposé par : Direction Interdépartementale des Routes - Est

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 12 janvier 2022 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 12 janvier 2022 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'**un mois minimum**. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER